

Décret

Générale

modern

Décret n° 2000-0172/PRE portant création d'un comité de suivi des travaux de la table ronde du Koweït.

n° 2000-0172/PRE

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
18 juin 2000

Numéro JO
n° 12 du 29/06/2000

Date du numéro
29 juin 2000

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa constitution du 15 septembre 1992

VULe décret n°99-0059/PREdu 12 mai 1999 portant nomination des membres du Gouvernement et fixant leurs attributions

VULes résultats des travaux de la table ronde du Koweït ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est créé un comité chargé de suivre les résultats des travaux issus de la table ronde organisé au Koweït par les institutions financières arabes au profit de la République de Djibouti.

Article 2

Le comité présidé par le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification est composée de : MM. Fahmi Ahmed Al-Hag, Conseiller du Président Mohamed Hassan Abdillahi, Secrétaire Général du Gouvernement Mohamed Ahmed Awaleh, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture Abdi Farah Chideh, Secrétaire Général du Ministère de l'Energie Dr. Mahyoub Hatem, Conseiller Technique du Ministre de la Santé Kamil Mohamed Kamil, Conseiller du Ministre de la Jeunesse Djama Ali Guelleh, Directeur Général de l'EDD Mahamoud Ahmed Awaleh, Directeur des Travaux Publics Aboubaker Osman Boubaker, Directeur de la SID Mohamed Sikiyeh Kayad, Directeur de l'Economie Mahdi Mahmoud Issa, Chef de Service de la Planification (Education Nationale) Melle. Amina Abdi Aden, Chef de Division Urbanisme Opérationnelle et Habitat

Article 3

Le comité réunit les dossiers d'études et autres documents inhérents à l'ensemble des projets présentés à cette table ronde et les transmet aux organismes de développement. Il peut faire appel à toute personne qu'il juge nécessaire.

Article 4

Le présent décret qui prend effet à compter du 18 juin 2000, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République de Djibouti et communiqué partout où besoin sera.

*Par le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH